

## Mairie de Bouessay

# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal Lundi 16 novembre 2020

Date de la convocation : 10/11/2020

Présents : Messieurs Paterne, Freuslon, Lamy, Riac, Yvon, Furcy (arrivé à 20h15 au point 1) et Mesdames Bruand, Daubias, Saison, Mancini, Dupont, Rocheteau et Gérard.

Excusée : Mme Ory.

### Votants : 13

Secrétaire de Séance : Mme Bruand.

- SEANCE : 12/10/2020 REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Aucune observation.

### Objet : Séance huis-clos.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18,

Vu la circulaire du 15 mai 2020 relative à l'installation de l'organe délibérant des communes et EPCI à fiscalité propre à la suite des élections du 15 mars 2020 ;

Vu les consignes en matière de santé publique destinées à assurer efficacement cette lutte et notamment la distanciation physique ;

Considérant l'espace insuffisant de la salle du conseil municipal pour accueillir le public dans des conditions satisfaisantes ;

Considérant l'impossibilité technique pour la mairie de Bouessay de retransmettre en direct les débats ;

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos.

M. le Maire soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité que cette réunion se réunit à huis-clos.

### Objet : Tarifs de location de la Salle Communale – année 2021.

Mr le Maire donne la parole à Mr Lamy, adjoint, il présente un tableau des tarifs pour 2021, il propose de maintenir les mêmes tarifs qu'en 2020.

Après cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les mêmes tarifs qu'en 2020 de location de la Salle Communale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :

	<b>Petite et Grande Salles</b>	<b>Chauffage</b>
- Associations de la Commune pour manifestations à but lucratif ou non. - Syndicats - Habitants de la commune (lors d'un décès d'un membre de la famille)	Gratuit	Gratuit
Vin d'honneur (une journée) : Commune	72.00 €	22.00 €
Hors commune	94.00 €	22.00 €
Location d'une journée en semaine (du lundi au vendredi) : Commune	72.00 €	22.00 €
Hors commune	94.00 €	22.00 €
<b>Location pour deux jours ou le week-end :</b> Commune	<b>144.00 €</b>	<b>46.00 €</b>
Hors commune	<b>197.00 €</b>	<b>46.00 €</b>
Location pour trois jours : Commune	214.00 €	67.00 €
Hors commune	266.00 €	67.00 €

Monsieur le Maire rappelle également qu'un chèque de réservation du montant de la location ainsi que la copie de l'attestation en responsabilité civile sera demandé au moment de la signature du contrat de location. Deux chèques de caution de 250,00 € seront demandés lors de la remise des clés et le chauffage sera payable obligatoirement du 15 octobre au 15 avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide également de louer la Salle Communale pour la soirée de la St Sylvestre, dans les conditions suivantes :

- La Salle Communale ne sera louée qu'aux personnes domiciliées sur la Commune de Bouessay ;
- La location sera donnée au premier demandeur qui louera cette Salle Communale. Etant entendu que ce locataire ne sera pas prioritaire pour les années suivantes. Par contre, si celle-ci n'est pas louée au 1<sup>er</sup> octobre 2020, tous les locataires, même ceux qui ont loué cette salle les années précédentes, pourront en bénéficier ;
- La location s'effectuera pour les deux jours (31 décembre et 1<sup>er</sup> janvier) pour un montant de 197 € + 46 € de chauffage ;
- Un chèque de réservation du montant de la location ainsi que la copie de l'attestation en responsabilité civile sera exigé au moment de la signature du contrat de location ;
- Deux chèques de caution de 250,00 € seront demandés lors de la remise des clés ;

**Objet : Tarifs des concessions et espace cinéraire dans le cimetière communal pour l'année 2021.**

Mr le Maire donne la parole à Mr Freuslon, premier adjoint, il rappelle que par délibération du 16/12/2019, un tarif des concessions et espace cinéraire a été voté, il propose de maintenir le tarif des concessions et espace cinéraire de 2020 comme présenté.

## TARIFS CIMETIERE COMMUNAL 2021

Durée	15 ans	30 ans
Concession	75,00 €	120,00 €
Columbarium (2 urnes)	300,00 €	600,00 €
Par urne supp (maxi 4) *	150,00 €	300,00 €
Cavurnes (2 urnes)	250,00 €	500,00 €
Par urne supp (maxi 4) *	125,00 €	250,00 €
Jardin du Souvenir	50,00 €	100,00 €

Caveau provisoire

3 €/jour

*\* Au prorata des années restantes par rapport à la date de la première concession.*

*Si moins d'un an avant le renouvellement, gratuité pour l'urne supplémentaire.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de maintenir le tarif 2020 des concessions et espace cinéraire pour l'année 2021.

### **Objet : Prime de fin d'année 2020**

Mr le Maire donne la parole à Mr Freuslon, premier adjoint, il informe le conseil qu'un rendez-vous avec le CDG53 a été pris afin de présenter le nouveau régime indemnitaire appelé le RIFSEEP, en effet ce nouveau régime indemnitaire tient compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Une commission a été constituée pour l'élaboration du RIFSEEP, après une première réunion de travail, un avis auprès du comité technique du CDG53 va être remis prochainement. Cette prime sera versée en 2021 sous le régime RIFSEEP.

Vu la délibération du 27 septembre 1983, autorisant le versement de la prime de fin d'année,

Vu les dispositions de l'article 111 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Il présente un tableau de répartition de la prime de fin d'année 2020, il est proposé de verser celle-ci en fonction des absences pour arrêt maladie de chaque agent, après échange avec l'ensemble des élus et après avoir pris connaissance de l'ensemble des

dispositions législatives et réglementaires concernant le régime indemnitaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 9 voix pour et 4 contre :

- de verser la prime de fin d'année pour 2020 au personnel titulaire et non titulaire à temps complet et non complet au prorata temporis avec une présence minimale de six mois requise, ainsi qu'aux employés ayant fait valoir leur droit à la retraite au cours de l'année.
- de fixer le montant de la prime suivant le même montant attribué en 2019 (21/10/2019): soit 968,53 € net pour un agent à temps complet et au prorata temporis pour un agent à temps non complet ;
- de verser cette prime annuellement avec le salaire du mois de novembre 2020 ;
- de prévoir les crédits au budget primitif pour l'année 2020 ;

### **Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur pour des titres de recettes dont le recouvrement n'a pu être obtenu malgré les diligences entreprises par la Trésorerie du Pays de Meslay / Grez.

#### **Budget Communal**

- Factures 2018/2019 pour un total de 272.77 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur ces titres de recettes pour un montant de 272.77 € concernant le budget communal.

## **AFFAIRES DIVERSES :**

- DPU : Vente d'une maison la commune ne préempte pas.
- Mr le Maire informe le conseil que les travaux d'éclairage public quartier de la Vaige ont débuté le 12 novembre 2020.

### **COMMISSIONS :**

- Ecole : Mme Bruand responsable, informe le conseil qu'elle a rencontré début novembre avec Mr le Maire, Mr Legay, DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale) afin d'échanger sur différents points au niveau de l'école; Le DDEN permet d'avoir un rôle de médiation et de coordination entre l'école et la municipalité. Elle informe que le conseil d'école s'est tenu le 09 novembre dernier, en visioconférence.  
Mr le Maire informe le conseil, que la municipalité peut bénéficier d'une dotation dans le cadre du plan de relance.
  - Communication : Mr Lamy responsable informe le conseil que le bulletin communal est en phase de relecture, une distribution est prévue vers le 15 décembre 2020, un devis a été reçu pour un montant de 398 €HT.
  - Travaux : Mr Freuslon responsable informe le conseil qu'il a rencontré avec Mr le Maire les habitants concernés par le mur effondré de la salle communale.  
Il présente un devis SAUR concernant deux poteaux incendie, et qu'il est nécessaire de les changer, un premier devis a été reçu pour environ 4 900€HT ; un poteau sera changé sur le budget 2020, et l'autre sur 2021.
- Mr le Maire informe le conseil qu'une carte de puissance du feu tricolores de l'école a été changée pour un montant de 307€ HT.
  - Mr le Maire présente une photo des fleurs déposées devant le monument aux morts ;
  - Mr le Maire présente le panier garni qui sera offert aux aînés de la commune de 70ans et plus ;
  - Naissance : Mr Lamy et Mme Saison déposeront des fleurs prochainement pour la naissance de Lyam.

### **QUESTIONS :**

- Mme Saison demande si les habitants se sont déplacés lors de la permanence de l'enquête publique du 07/11/2020 concernant le PLUIh ?  
Mr Paterne répond que oui, il y a eu du monde.
- Mr Lamy doit prendre contact prochainement avec Mayenne Nature Environnement pour se renseigner sur le renouvellement de la charte signée en 2015.
- Mr Paterne informe Mme Rocheteau que suite à son observation, le calvaire sera nettoyé.

FIN 22H00 .

<b>PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 11/01/2021 à 20h00</b>
--

